

Quatrième Cours

Les méthodes et les sources du droit international privé (Suite)

Objectifs du cours :

- L'étudiant identifie les termes les plus importants du droit international privé car il s'agit d'un module important et fait partie d'une unité de base,
- L'étudiant extrait plusieurs termes liés aux sources internationales (supranationales), aux organismes internationaux ...etc.
- Il achève à acquérir de nouvelles compétences linguistiques lexiques et les utilise dans des paragraphes d'un cours magistral ou d'un texte spécialisé.

b) Sources internationales : *Traités internationaux, Jurisprudence des juridictions internationales, doctrine juridique internationale, principes généraux du droit international privé*

1. *Traités internationaux :*

La typologie des traités repose sur plusieurs critères, distinguant ceux qui sont **bilatéraux** de ceux qui sont **multilatéraux**. Ces derniers concernent souvent plusieurs **États signataires** et résultent de travaux dans des cadres internationaux comme **la conférence de La Haye**, ou les **Nations unies**. Certains traités visent à résoudre les conflits de lois en établissant des règles communes entre les États signataires, comme la convention de La Haye de 1978 sur les **régimes matrimoniaux**. Certains traités fixent des règles substantielles de droit international visant à éliminer, dans leur domaine d'application, les conflits de lois. Un exemple notable est la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la **vente internationale de marchandises**, qui uniformise les règles applicables aux **transactions commerciales internationales**.

Les organisations internationales peuvent créer des instruments qui ne revêtent pas le statut de traités mais servent de modèles que les **États ou parties prenantes** peuvent adopter. Par exemple, les Principes d'UNIDROIT pour le droit matériel des contrats internationaux, les Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable **aux contrats commerciaux internationaux** en matière de conflits de lois. **Les opérateurs du commerce international** créent spontanément des

règles non étatiques spécifiques, telles que les Incoterms de la CCI, les règles du crédit documentaire et les normes d'échange de données informatisées.

2. Les jurisprudences des juridictions internationales :

La justice internationale fait principalement référence aux décisions de la **Cour permanente de justice et de la Cour internationale de Justice (CIJ)**. Ces décisions en droit international privé sont rares pour deux raisons : la CIJ ne traite que des affaires entre États, n'incluant **les particuliers** que de façon exceptionnelle dans des questions de **protection diplomatique**, et sa compétence est limitée aux litiges soumis par les États. Malgré ces restrictions, la CIJ a rendu des arrêts en droit international privé, notamment sur la liberté des États en matière de nationalité (1923) et sur l'interdiction **d'exproprier les biens des étrangers sans indemnisation** (1926).

3. Décisions des organismes d'arbitrage international :

Les hommes d'affaires et les sociétés multinationales évitent souvent la justice nationale pour résoudre leurs conflits, considérant qu'elle ne sert pas leurs intérêts. Ils préfèrent se tourner vers des **organismes d'arbitrage spécialisés**, choisis d'un commun accord entre les parties en litige. Ces organismes se distinguent par leur liberté de ne pas appliquer une loi nationale spécifique, préférant **le droit commercial**, basé sur **les pratiques du commerce international**. Ils offrent également l'avantage d'arbitres spécialisés et d'une résolution rapide des conflits

4. Principes généraux du droit international

Article 23 quater du code civil algérien stipule : « En l'absence de texte, il est fait application **des principes généraux du droit international privé** en matière de conflit de lois ».

=

Termes essentiels :

États signataires	الدول الموقعة
Nations unies	الأمم المتحدة
Traités internationaux	المعاهدات الدولية
Traités internationaux bilatéraux	المعاهدات الدولية الثنائية
Traités internationaux multilatéraux	المعاهدات الدولية متعددة الأطراف
<i>La jurisprudence internationale</i>	القضاء الدولي
<i>Les juridictions internationales</i>	الهيئات القضائية (المحاكم) الدولية
Les principes généraux du droit international privé	المبادئ العامة للقانون الدولي الخاص
Les organisations internationales	المنظمات الدولية
<i>organismes d'arbitrage international</i>	هيئات (أجهزة) التحكيم الدولي
La vente internationale de marchandises	البيع الدولي للبضائع

Les transactions commerciales internationales	المعاملات التجارية الدولية
<i>les Incoterms de la CCI</i>	شروط التجارة الدولية لغرفة التجارة الدولية
<i>Les règles du crédit documentaire</i>	قواعد الائتمان المستندي
<i>Les normes d'échange de données informatisées</i>	قواعد تبادل البيانات الإلكترونية

Références :

- Textes juridiques : Le code civil algérien,
- Laurence Caroline Henry, op.cit.

- محاضرات في القانون الدولي الخاص، ص4، تاريخ الاطلاع: 30 أكتوبر 2024، منشورة على الرابط الآتي: <https://elearn.univ-tlemcen.dz/course/view.php?id=4616>